

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI CADENCE RAPIDE  
DU 18 MAI 2025  
ORGANISE PAR LE CLUB ASSOCIATIF  
LYON ECHECS PASSION 64 (LEP 64)

Article 1 : Présentation

Le club associatif Lyon Echecs Passion 64 (Rhône) organise un tournoi rapide le dimanche 18 Mai 2025 homologué sous le numéro 64745, (32e tournoi philanthropique échecs et dames) à l'adresse suivante : Gymnase Viricel 100 rue de Seze 69006 Lyon Metro Massena  
Le responsable est Henri CRESTON

Article 2 : Règles

Les appariements se font selon le Système Suisse. En application des règles du jeu telles qu'adoptées par le 93 ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces règles du jeu d'échecs sont entrées en vigueur le 1 er Janvier 2023.

L'article A5, annexe A < parties en cadence rapide> s'applique ; délai de forfait 10 mn.

☛ Le joueur doit être licencié A ou B pour la saison 2024-2025 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E (la licence peut être prise sur place auprès du LEP 64).

☛ Le joueur français n'ayant aucun classement, recevra un ELO estimé dépendant de sa catégorie d'âge .

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui :

- Auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence.
- Auront pointé à la table d'arbitrage le 18 mai avant 9H00 afin de garantir le respect des horaires des rondes en permettant la réalisation et l'affichage des appariements dans les temps.
- Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde avec zéro point. Les appariements seront annoncés et/ou affichés au début de chaque séance de jeu.
- Les appariements seront assistés par le programme informatique PAPI 3.3.8 .

Article 3 : Fin de partie

A la fin de chaque partie, la personne ayant remporté la partie, ou ayant eu les Blancs (en cas de nulle) indique clairement le résultat à l'arbitre.

L'autre joueur remet le jeu en place et éteint la pendule

Article 4 : Horaires

Accueil 8h30 -9h00

début du tournoi 18 mai 9h30

## Article 5 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 20 €, 10 € pour les jeunes (moins de 20 ans)

## Article 6 : Cadence

Les parties se jouent en 2X15mn + 3s

## Article 7 : Départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :  
gain 1 point, nulle 0,5 point, défaite 0 point.

En cas d'égalité les ex-aequo seront départagés en appliquant successivement le  
Buccholz, le Buccholz tronqué et le cumulatif .

Suite à la modification des règles de départage élaborées par la FIDE « Pour le calcul du  
Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le  
calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8  
suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023" »

## Article 8 : Prix

Les 3 premiers au classement général, jeunes, féminines et vétérans recevront une coupe.

Les autres joueurs auront une médaille.

Une tombola gratuite sera organisée.

A l'issue un buffet sera offert en remerciement

## Article 9 : Comportement des joueurs

En payant ses droits d'inscription ou en acceptant l'invitation au tournoi, le joueur  
s'engage à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

➡ Aucune raison de convenance personnelle ou religieuse ne peut être invoquée  
pour se soustraire à l'application des règles du jeu.

➡ Aucune activité autre que celle prévue lors de l'animation ne sera admise dans  
l'enceinte de la salle de jeu.

➡ Un joueur perdra sa partie s'il accuse un retard supérieur à 10mn par rapport au  
début de la ronde, tel qu'annoncé par l'arbitre.

➡ Une salle d'analyse est prévue pour analyser les parties terminées.

➡ L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs pendant toute la durée de leur  
partie en cours.

➡ Toute autre partie que celle prévue est interdite dans l'espace de jeu  
(notamment le blitz).

➡ Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la  
salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de  
communication ou tout appareil capable de suggérer des coups  
d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur  
peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint.

Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil  
de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a  
un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie.

L'adversaire sera déclaré vainqueur.

➡ Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre.

➡ Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.

➡ Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu.

➡ Tout joueur doit avoir une attitude convenable.

➡ En s'inscrivant au tournoi les joueurs acceptent celui-ci et renoncent à leur droit à l'image au profit de l'organisateur.



TOUT CONTREVENANT POURRA RECEVOIR UN AVERTISSEMENT OU PERDRE SA PARTIE PAR DÉCISION DE L'ARBITRE. DEUX AVERTISSEMENTS SIGNIFIENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU TOURNOI.

#### Article 9 : Arbitrage

Arbitre Principal : Bertrand DEMAILLE AFO1

#### Article 10 : Jury d'appel

Pas de jury d'appel

#### Article 11 : Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

#### Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

#### Article 13 : Charte du joueur d'échecs

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur, la Charte du Joueur d'Échecs adoptée par la Fédération Française des Échecs

L'ARBITRE PRINCIPAL  
B DEMAILLE

L'ORGANISATEUR  
H CRESTON